

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE1204368002

**Octroyer un contrat à la firme PBSC Solutions
Urbaines Inc. pour l'acquisition de 2 150 vélos à
assistance électrique et d'autres équipements
connexes au cours des trois prochaines années -
Dépense totale: 17 421 244,25 \$, taxes incluses.
Appel d'offres public numéro 20-17994 (1 seul
soumissionnaire)**

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1204368002

Octroyer un contrat à la firme PBSC Solutions Urbaines Inc. pour l'acquisition de 2 150 vélos à assistance électrique et d'autres équipements connexes au cours des trois prochaines années - Dépense totale: 17 421 244,25 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 20-17994 (1 seul soumissionnaire).

À sa séance du 1^{er} avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 8 avril 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus.. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de l'approvisionnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que ce contrat visant l'acquisition de vélos et autres composantes du système BIXI a été scindé en quatre lots distincts dans l'objectif d'ouvrir le marché. Néanmoins, ceci n'a permis de recevoir qu'une seule soumission, et ce, bien que trois entreprises avaient pris les documents de l'appel d'offres. Il a été précisé que l'une d'elles n'envisageait pas soumissionner et que l'autre a constaté l'impossibilité de le faire en raison des équipements très spécialisés qui doivent être compatibles avec les équipements du réseau existant. La Commission constate que la spécificité des équipements du système BIXI a un effet de fermeture du marché. La Commission retient donc que l'adjudicataire est l'une des rares entreprises à pouvoir produire les pièces.

Les commissaires ont voulu savoir si une négociation avait été tentée dans le contexte de la réception d'une seule soumission conforme. Le Service de l'approvisionnement a expliqué que cette démarche avait été entreprise, malgré le faible écart par rapport au prix de l'estimé de contrôle, sans pour autant résulter en une diminution du prix.

En conclusion, la Commission salue l'expansion du réseau BIXI avec l'acquisition de 2150 vélos et autres équipements dans le cadre des ressources prévues au PTI. Finalement, il s'avère que, dans le contexte actuel de la pandémie mondiale, la première livraison qui était prévue en juin 2020 devra être repoussée ainsi que la plupart des dates butoirs originellement prévues au contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE204368002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.